

● (2120)

Il y a certains autres domaines où on se rend compte de la source des conflits entre les groupes qui se livrent concurrence, non seulement les groupes de pêcheurs, mais aussi de conditionneurs et de pêcheurs. Voyez comment les calmars sont vendus. Il se peut que le marché ait ralenti. Avant de demander au ministre d'intervenir en leur nom, les compagnies ont-elles mis à la disposition des pêcheurs, par l'intermédiaire de leur association, tous les renseignements qui permettraient aux pêcheurs de prendre une décision raisonnable? Les pêcheurs de la Colombie-Britannique qui recueillent les œufs de hareng savent que le marché peut assimiler environ 90 milles tonnes. Si les prises dépassent de beaucoup ce chiffre, la situation du marché et le revenu des pêcheurs en souffriraient. Les compagnies et les pêcheurs sont mis au courant de ces faits et prennent une décision raisonnable.

Ces compagnies qui s'adressaient à moi quand j'étais ministre et qui doivent maintenant s'adresser à mon successeur pour être autorisées à pêcher le calmar en haute mer ont créé très peu d'emplois. On pratiquait la pêche au calmar à bord des chalutiers frigorifiques. Ces navires étaient nolisés. Ces calmars étaient ensuite expédiés à bord des navires de charge ou des navires frigorifiques au marché japonais. Ces compagnies à l'époque ne s'inquiétaient guère de l'encombrement du marché. Je suppose qu'après avoir rempli leurs congélateurs et s'être bien servis, merci, alors ils disent aux pêcheurs qui aimeraient vendre leur poisson aux chalutiers frigorifiques japonais mouillant, par exemple, dans la Baie de St-Georges—le ministre de l'Expansion économique régionale sait très bien de quoi je parle—les pêcheurs se voient interdire cette pêche à la suite d'une décision du ministre, décision que le ministre lui-même n'a sans doute prise qu'à contrecœur.

Le ministre devra prendre garde de ne pas se laisser enjôler par les gros conditionneurs de poisson qui ont toujours exercé des pressions et étaient contre certaines des politiques que je prônais pour permettre aux pêcheurs d'être traités sur le même pied. Il devra résister aux charmes de ceux qui ont prétendu hier devant le comité que le traitement du poisson doit se faire selon des critères de rentabilité, ce qui veut dire le plus d'argent possible pour le plus petit groupe possible. Tout cela aboutit au marasme et c'est le gouvernement qui écope des problèmes.

Cette ressource appartient à tous les Canadiens, et les gros conditionneurs n'ont presque rien investi dans ce secteur jusqu'à maintenant. Leur seul investissement fut pour l'acquisition de navires pour prendre du poisson, qui s'accompagnait d'un excellent dégrèvement fiscal.

Une voix: Un dégrèvement libéral.

M. LeBlanc: Si le député qui siège à ma gauche daignait écouter, il apprendrait peut-être quelque chose.

M. Breau: Comme la différence entre la morue et le hareng.

M. LeBlanc: On contestera chaudement le principe qui consiste à dire au pêcheur que lorsque les compagnies n'aiment pas cela, il ne doit pas être autorisé à vendre son poisson directement à un chalutier congélateur étranger. Nous ne pouvons pas tenir les pêcheurs canadiens prisonniers du genre de grandes phrases que nous avons entendues cette semaine au comité permanent des pêches et des forêts de la Chambre des communes.

Subsides

Si le ministre veut être du côté des pêcheurs, il devra s'attendre à des plaintes de ceux qui peuvent se permettre d'annoncer dans le *Globe and Mail* . . .

Une voix: Aux frais du contribuable.

M. LeBlanc: Oui, aux frais du contribuable puisque cela est évidemment déductible d'impôt. Ces gens étaient tellement pauvres il y a quelques années qu'ils m'ont demandé à un certain moment de prendre en main leur flotte en me disant qu'ils ne pouvaient plus se permettre de la diriger. Maintenant que le gouvernement les a tirés du pétrin grâce aux millions des contribuables, ils se retrouvent exactement au même point qu'auparavant.

Ils ne s'intéressent pas à des politiques à long terme comme la consolidation du marché dans le cadre des efforts du Canada pour s'approprier des marchés à l'étranger. Ils ne sont guère intéressés non plus à créer de nouveaux marchés aussi longtemps qu'ils pourront réaliser rapidement des profits dans des entreprises d'affrètement. Le ministre devra prendre position d'un côté ou de l'autre. J'espère qu'il sera assez courageux pour résister aux pressions idéologiques de ces néo-conservateurs qui élèvent de nouveaux autels sur lesquels nous sommes censés nous immoler au cours des prochaines années. Comme l'a déclaré le ministre de la Nouvelle-Écosse, les pêcheurs du Cap-Breton se sont fait rouler quand ils ont essayé de défendre leurs intérêts de petits pêcheurs côtiers.

Le ministre devra décider s'il prendra position en faveur des pêcheurs ou en faveur de ceux qu'il a appelés l'autre jour de bons citoyens moraux. J'ai l'impression qu'à un certain moment, il ne pourra parler à l'aise au nom des deux groupes.

J'avais l'intention de poursuivre, mais je conclurai en disant qu'à mon avis on ne devrait pas interdire les associations de pêcheurs, comme cela se fait dans certaines provinces où la loi ne leur permet pas de se regrouper. J'avoue à ma courte honte que ma propre province, le Nouveau-Brunswick, est l'une de celles-là . . .

M. Breau: Sous un régime conservateur.

M. LeBlanc: Oui, sous un régime conservateur. Les pêcheurs canadiens devraient avoir le droit de défendre leurs intérêts comme tous les autres groupes de travailleurs de la société. En outre, nous devrions les encourager activement en écoutant ce qu'ils ont à dire et en suivant leurs conseils. J'avais l'intention d'aborder d'autres points, mais je m'en tiendrai là pour le moment dans mes remarques générales.

M. Rae: Monsieur le président, je ne veux pas parler de poisson.

M. Breau: Savez-vous ce que c'est que de la morue?

M. Rae: Je veux poser une question précise au président du Conseil du Trésor. Elle prendra seulement trois minutes et fait suite aux certaines discussions que j'ai eues aujourd'hui. Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement compte nous annoncer la vente de nouvelles sociétés de la Couronne avant Noël?

M. Stevens: Monsieur le président, je ne suis pas certain que cette question porte sur l'annexe A, mais j'y répondrai comme ceci: il est probable que la liste des sociétés de la Couronne candidates à la privatisation soit allongée; on fera une déclaration à ce sujet d'ici Noël.